

TALSMANDENS GRUPPE  
SPRECHERGRUPPE  
SPOKESMAN'S GROUP  
GROUPE DU PORTE-PAROL  
GRUPPO DEL PORTAVOC  
BUREAU VAN DE WOORDVOERDE

**PRESSE-MEDELSE  
MITTEILUNG AN DIE PRESSE  
PRESS-RELEASE**

**INFORMATION A LA PRESSE  
INFORMAZIONE ALLA STAMPA  
MEDEDELING AAN DE PERS**

Brussels, 18 December 1975

ADDRESS BY MR A. BORSCHETTE, MEMBER OF THE COMMISSION, TO THE  
EUROPEAN PARLIAMENT (STRASBOURG, 17 December 1975)

On 21 December 1973 the Commission informed the press it had decided to investigate the behaviour of the oil companies in the light of the competition rules laid down in the Treaty of Rome. This decision was prompted by the supply difficulties experienced by the Community as a result of the Arab-Israeli war of 6 to 16 October 1973 and the accompanying upheavals on the international oil market.

I promised Parliament that, when the time came, I would inform it of the outcome of this investigation. That time has now come. The report you have been waiting for is now available.

I thank Parliament for having been patient for nearly two years. At the same time I believe that those two years have been put to good use and that the Commission is now able to present you with a substantial and serious document. You will no doubt remember that, in the beginning, the main reasons behind the investigation were the difficulties encountered by the independent oil dealers and fears that the oil companies might take advantage of their position during the crisis. In the course of the investigation, however, we fairly soon found it necessary to go beyond the immediate concerns which the crisis had engendered to provide a more searching in-depth analysis of the part played by the oil companies on the market. This took time. On-the-spot inquiries, numerous as they were, were not enough in themselves. They had to be backed up by written requests for supplementary information. And once the information collected had been analysed, rechecking at source was often needed.

What is in this report?

First an analytical section, which you may find on the long side, but which we felt was necessary to give the full background and scope of the investigation. It is an analysis - and, I think, a useful one - not only of the oil crisis and its immediate consequences but also of the structure of the oil business in Europe.

Another section analyses in detail the organization of relations between the oil companies and the public authorities in the several Member States.

The most important part of the report (Part IV) provides a detailed analysis of the effects of the crisis on the quantities and prices of petroleum products.

Part V deals with the effects of the crisis on the independent oil dealers.

Finally, Part VI sets out the Commission's conclusions on how the rules of competition were respected by the oil companies during the crisis.

../..

It is not my intention to make a detailed analysis here of a report which you will be able to consult at your leisure. I would, nevertheless, like to make a number of remarks which may be able to throw further light on matters dealt with too briefly in the report.

One of the lessons which emerged from this investigation is that the strong and deeply felt reactions of the authorities, public opinion and all those concerned in economic life to the six-month period from October 1973 to March 1974, which we took as being the crisis period, were attributable far more to fears of a shortage than to any actual scarcity. There is no denying that the crisis caused crude oil prices to soar to dizzy heights, but, as far as quantity was concerned, it had no really noticeable effect on the Community's overall supply situation. And much of what was said and done then is only to be accounted for if we remember that those concerned were raising defences and taking their precautions in the face of a highly uncertain future.

The crisis felt real enough at the time. Remember those deserted roads on Sundays. Explanations provided a long time after the event do not take sufficient account of the agonizing uncertainties of the moment.

A second lesson to be learnt from this investigation (at least it is one I have learnt) is that the part played by the oil companies and their position on the Community oil market were not noticeably changed by the crisis, and though the report's conclusions apply in the main to a limited period of time, I nevertheless believe that they may be regarded as generally valid, provided the companies continue to respect the Community's rules of competition.

The investigation also brought out how very dependent our economies are on the big international companies.

I am not making any value judgment in pointing out this fact.

Since oil became a vital source of energy, States have relied heavily on the experience, technology and facilities of the big companies to take care of their supply arrangements.

There is no doubt that during the 1973/74 crisis the big companies proved their efficiency and that their activities made a vital contribution to alleviating the effect upon our economies of the tense situation on the oil market.

At the same time, it is impossible not to realize that there is a link between the effectiveness of their activities and the considerable economic power which they wield. These multinational companies have a large measure of control over world sales of oil, its transport and refining. They have also branched out into other energy sectors, such as natural gas and nuclear energy, and into other industries which are natural extensions of the refining process. They are integrated units whose structure and power present many problems, particularly as regards their relations with the authorities.

It is impossible not to ask oneself what countervailing power the authorities can exert against the economic power wielded by these companies. But do not misunderstand me. I am in no way questioning the fact that the multinational companies, taken as a whole, fulfil an important function. I am not questioning the fact that their historic links with the oil-producing countries give them privileged access to the cheapest oil in the world. Nor am I questioning the quality of the services which these companies have rendered, and are daily rendering, to our economies. But can Governments accept a situation in which functions so essential to the survival of our civilization are the uncontrolled prerogative of a handful of companies which constitute an oligopoly dominating the market.

The crisis showed once again the extent to which oil has become a politically sensitive product. Is it possible for Governments to leave in the hands of these companies, whatever their quality, the major political responsibilities which all negotiations related to oil involve today?

All of which shows that the problem of the years to come is to find a better balance between these companies and the public authorities. What role in and what responsibility for the Community's oil supply arrangements should be allocated to each side so that both may assume the responsibilities which should rightly be theirs?

In particular, one is bound to ask whether it is not up to the public authorities to take a closer interest in the way the multinational companies are diversifying into energy sectors other than oil or into other industries. Should one not give some thought to the possibility that the energy market might develop in a way which would enable these companies to acquire further oligopolies elsewhere on top of the oil oligopoly they already hold?

These are questions which you will no doubt be asking yourselves as you read the report I have presented to you.

For my part, I believe that the answers to these questions must be sought in a bold dialogue between the Community and the oil companies. We must not be afraid to demarcate more clearly the political role accruing to the Community and the technical function which should naturally remain with the companies.

The aim should be to make it easier to ascertain and analyse the companies' pricing practices and financial transactions. While it may well be desirable and necessary for them to be able to transfer their earnings from one country to another and from one continent to another to make essential investments, it may perhaps not be desirable that they should be in a position to do so entirely on their own responsibility. It is in the interests of Governments and oil companies to achieve a better balance of power, thus dispersing the mistrust and doubts which are felt both by the authorities and by the general public and which must not be allowed to persist between the companies and those for whom, in the final analysis, they are working.

These are some of the thoughts triggered by the report above and beyond what you will find inside it concerning the behaviour of the oil companies in respect of the rules of competition laid down by the Treaty.

I imagine that you will wish to debate this report both in committee and in plenary session.

For this reason I have withheld comment on other very specific points dealt with in the report and on other issues which it raises. We will have opportunities to talk about them at another time.

TALSMANDENS GRUPPE  
SPRECHERGRUPPE  
SPOKESMAN'S GROUP  
GROUPE DU PORTE-PAROLE  
GRUPPO DEL PORTAVOCE  
BUREAU VAN DE WOORDVOERDER

**PRESSE-MEDDELELSE  
MITTEILUNG AN DIE PRESSE  
PRESS-RELEASE**

**INFORMATION A LA PRESSE  
INFORMAZIONE ALLA STAMPA  
MEDEDELING AAN DE PERS**

Bruxelles, le 18 décembre 1975

ALLOCUTION DE M. A. BORSCHETTE, MEMBRE DE LA COMMISSION, DEVANT  
LE PARLEMENT EUROPEEN (STRASBOURG, le 17 décembre 1975)

C'est le 21 décembre 1973 que la Commission a informé la presse de sa décision de procéder auprès des entreprises pétrolières à des vérifications relatives à leur comportement sur le marché au regard des règles de concurrence du traité de Rome. Cette décision était alors justifiée par les difficultés d'approvisionnement que connaissait la Communauté à la suite du conflit armé entre Israël et les pays arabes du 6 au 16 octobre 1973 et des bouleversements d'alors sur le marché international du pétrole.

J'ai toujours bien volontiers promis au Parlement de lui communiquer, le moment venu, les résultats de l'enquête. Ce moment est venu. Le rapport que vous attendez est sur le bureau de votre assemblée.

Je remercie le Parlement d'avoir fait preuve d'une patience de près de 2 ans. Je crois que ces deux années ont été mises à profit et que la Commission peut aujourd'hui vous remettre un document substantiel et sérieux. Vous vous souvenez sans doute que l'enquête, à ses débuts, était essentiellement motivée par les difficultés rencontrées par les indépendants et par le souci que, pendant cette crise, les compagnies n'abusent de leur position. Or, nous avons assez vite, au cours de l'enquête, estimé nécessaire d'aller au-delà des préoccupations immédiates qu'avait suscitées la crise pour mieux analyser en profondeur le rôle des compagnies sur le marché. Ceci a demandé du temps. Les vérifications sur place, pourtant nombreuses, n'ont pas été suffisantes. Elles ont dû être prolongées par des demandes écrites d'informations supplémentaires. L'analyse des renseignements recueillis a dû souvent être à nouveau contrôlée sur place.

Que contient alors ce rapport ?

D'abord une partie analytique que vous trouverez peut-être longue, mais qui nous a paru nécessaire pour bien situer le cadre et le terrain de l'enquête. C'est ainsi que nous vous offrons une analyse, que j'ai cru utile, de la structure de l'industrie pétrolière en Europe comme de la crise pétrolière elle-même et de ses conséquences immédiates.

Dans une autre partie est analysée en détail l'organisation dans les différents Etats membres des relations entre les sociétés pétrolières et les pouvoirs publics.

.../...

Puis, dans la partie la plus importante du rapport, la quatrième, sont analysés en détail les effets de la crise sur les quantités et les prix des produits pétroliers.

Une cinquième partie traite des effets de la crise sur les indépendants.

Enfin, la sixième partie du rapport contient les conclusions de la Commission sur le respect des règles de concurrence par les compagnies pendant la crise.

Je ne veux pas ici faire une analyse détaillée d'un rapport que vous aurez tout loisir de consulter. Je voudrais néanmoins faire un certain nombre de réflexions qui peuvent peut-être éclairer ce qui a été trop brièvement exprimé dans le rapport.

L'un des enseignements de l'enquête a été que la période de 6 mois que nous avons considérée comme la période de la crise d'octobre 1973 à mars 1974, a été ressentie par les pouvoirs publics, l'opinion et l'ensemble des agents économiques intéressés, avec une vivacité et une profondeur qui s'explique beaucoup plus par la crainte de la pénurie que par une pénurie réelle. Sans doute la crise a-t-elle amené une hausse vertigineuse des prix du pétrole brut, mais elle n'a pas, au plan des quantités, eu d'incidence vraiment notable sur l'approvisionnement global de la Communauté. Et bien des comportements ne s'expliquent que si on les considère comme des réactions de défense et de précaution vis-à-vis d'un avenir qui apparaissait alors très incertain.

La crise a été ressentie et vécue. Souvenez-vous des routes désertes du dimanche. Les explications, longtemps après, ne font pas une place suffisante aux incertitudes angoissantes du moment.

Un deuxième enseignement de l'enquête, au moins pour moi, a été que le rôle des compagnies pétrolières et leur position sur le marché pétrolier de la Communauté n'ont pas été sensiblement modifiés par la crise et que si les conclusions du rapport sont essentiellement relatives à une période limitée, je crois qu'elles peuvent néanmoins être considérées comme généralement valables, pour autant que les compagnies respectent les règles de concurrence de la Communauté.

L'enquête a aussi souligné l'extrême degré de dépendance dans lequel nos économies se trouvent vis-à-vis des grandes compagnies internationales.

En constatant ce fait, je ne porte pas un jugement de valeur.

Depuis que le pétrole est devenu une source essentielle d'énergie, les Etats ont fait largement confiance à l'expérience, à la technique et aux moyens des grandes compagnies pour assurer leur approvisionnement.

Il est certain en particulier qu'en cours des difficultés de 1973/74, les grandes compagnies ont fait la démonstration de leur efficacité et que leur action a contribué de façon essentielle à atténuer pour nos économies les effets des tensions du marché.

Mais, dans le même temps, il est impossible de ne pas reconnaître le lien qui existe entre l'efficacité de leur action et le considérable pouvoir économique qu'elles détiennent. Ces sociétés multinationales contrôlent largement le marché mondial du pétrole, le transport et le raffinage. Elles ont de plus largement débordé sur d'autres secteurs de l'énergie, tels que le gaz naturel ou le nucléaire ou encore sur d'autres secteurs industriels, prolongements naturels du raffinage. Ce sont des ensembles intégrés dont les structures et la puissance posent de nombreux problèmes, et notamment celui de leurs rapports avec les Etats.

Comment ne pas s'interroger sur la contrepartie que la puissance publique peut opposer au pouvoir économique de ces sociétés. Que l'on me comprenne bien. Je ne mets absolument pas en cause l'outil que constituent ensemble les grandes compagnies. Je ne mets pas non plus en cause le fait que leurs liens historiques avec les pays producteurs, leur ménagent encore un accès privilégié au pétrole le moins cher du monde. Je ne mets pas en cause la qualité des services que ces compagnies ont rendu et rendent quotidiennement à nos économies. Mais les Etats peuvent-ils accepter que des fonctions aussi essentielles pour la survie de notre civilisation, soient détenues sans contrôle par une poignée d'entreprises dont l'oligopole domine le marché.

La crise a illustré une nouvelle fois à quel point le pétrole est devenu un produit politiquement sensible. Les Etats peuvent-ils abandonner entre les mains de ces mêmes compagnies, quelle que soit leur qualité, les responsabilités politiques de première grandeur liées aujourd'hui à toute négociation sur le pétrole ?

Tout ceci montre que le problème des années à venir est certainement celui de la recherche d'un meilleur équilibre entre les compagnies et les pouvoirs publics. Quel rôle et quelle responsabilité dans l'approvisionnement pétrolier de la Communauté faut-il attribuer aux uns et aux autres pour que les uns et les autres assument les responsabilités qui doivent naturellement être les leurs.

En particulier, ne faut-il pas se demander aussi s'ils n'appartiennent pas aux pouvoirs publics de s'intéresser de plus près aux élargissements que connaissent les champs d'activité des grandes compagnies dans d'autres secteurs énergétiques que le pétrole ou dans d'autres industries. Ne doit-on pas s'interroger sur une évolution du marché de l'énergie qui permettrait aux mêmes compagnies de constituer à côté de l'oligopole pétrolier qu'elles forment actuellement d'autres oligopoles dans d'autres secteurs ?

Autant d'interrogations que, sans doute, vous formulerez à la lecture du rapport que je vous remets.

Je crois, quant à moi, que la réponse à ces questions doit être recherchée dans un dialogue courageux entre la Communauté et les compagnies. Il ne faut pas redouter de mieux définir les frontières entre le rôle politique qui revient à la Communauté et le rôle technique qui doit naturellement demeurer celui des compagnies.

Il faut, par ce dialogue, parvenir à une meilleure transparence des prix pratiqués et des opérations financières des compagnies. S'il est bon et nécessaire qu'elles puissent procéder à des transferts de leurs revenus d'un pays à l'autre, d'un continent à l'autre aux fins d'investissements indispensables, il n'est peut-être pas bon qu'elles puissent le faire sous leur seule responsabilité. Il y va de l'intérêt des Etats et des compagnies, que, par un meilleur équilibre des pouvoirs, soient dissipés tant aux yeux des pouvoirs publics que de l'opinion, nombre de doutes et de méfiances qui ne peuvent pas durablement exister entre des compagnies et ceux pour qui en fin de compte elles travaillent.

Telles sont quelques-unes des réflexions que m'a inspirées le rapport au-delà des constatations que vous y trouverez sur le comportement des compagnies vis-à-vis des règles de concurrence du Traité.

J' imagine que vous souhaiterez débattre ce rapport dans vos commissions et aussi en séance plénière.

Pour cette raison, je réserve bien d'autres points très concrets traités dans le rapport ou d'autres questions qu'il soulève. Nous aurons l'occasion d'en reparler ensemble.